



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur le Ministre de la Justice, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre des Médias et Communications au sujet de la cybercriminalité.

Dans leur réponse commune à la question parlementaire n°466 du 14 août 2014, Messieurs les Ministres des Communications et des Médias et de la Justice ont indiqué qu'il n'y avait pas de nouvelles mesures à envisager pour une lutte efficace contre la cybercriminalité, tout en soulignant que les nouveaux outils mis à disposition des autorités de poursuite via la loi du 18 juillet 2014 portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité ouverte à la signature à Budapest le 23 novembre 2001 peuvent toujours être utilement mis en pratique.

Au vu des récentes attaques informatiques dans le contexte des élections présidentielles américaines, les experts en cybersécurité s'alarment et mettent en garde contre des actions similaires lors des prochaines élections ayant lieu en Europe (France, Pays-Bas etc.). Même si les piratages ne sont pas nouveaux, les mobiles à la base des opérations semblent avoir changés et viser à déstabiliser nos démocraties.

C'est ainsi que nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :


- Le gouvernement maintient-il sa position de septembre 2014 ? Les services de renseignement et les autorités de poursuite luxembourgeoises sont-elles suffisamment outillés (en ressources humaines et expertise) pour lutter efficacement contre ce dernier type de cybercriminalité ?
- A défaut, quelle est la stratégie du gouvernement pour empêcher une immixtion extérieure dans le processus démocratique de notre pays ?
- Le gouvernement envisage-t-il des adaptations législatives ou réglementaires en la matière ?
- Le gouvernement peut-il nous renseigner sur d'éventuels mécanismes de coopération mis en place à l'échelle européenne pour faciliter les échanges d'informations, aider les États

Membres à renforcer leurs capacités de cybersécurité et identifier des réponses coordonnées ? A défaut de mise en place de tels mécanismes au niveau européen, le gouvernement luxembourgeois entend-il prendre les devants pour initier un tel processus ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar
Député

Serge Wilmes
Député

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LM', located at the bottom center of the page.